

Alençon
Arras
Bordeaux
Brest
Cherbourg
Dunkerque
Le Creusot
Le Mans
Lille
Lyon
Marseille
Nancy
Nantes
StrasbourgFINANCES OBSERVATOIRE DES COMMUNAUTÉS URBAINES
focus SEMESTRIEL

9

Mai 2008

À retenir**Les 14 chiffres clés
du mandat 2001-2007
des communautés urbaines**Budget total consolidé (hors rembourse-
ment de dette) : **48,7** milliards d'eurosReversements de fiscalité à destination
des communes : **7,3** milliardsÉvolution moyenne annuelle des dépenses
propres des communautés urbaines (après
reversements aux communes) : **+ 6,9 %**Évolution moyenne annuelle des recettes
hors reversements aux communes et hors
emprunts : **+ 4,6 %**Montant total consolidé des dépenses
d'intervention : **32,1** milliards d'eurosPrincipaux domaines d'intervention
des communautés urbaines : le transport
urbain avec **9,7** milliards d'euros, l'eau et
l'assainissement avec **6,1** milliards d'eurosTotal consolidé des investissements
réalisés : **15,3** milliards d'eurosProgression moyenne annuelle de
l'investissement sur la période : **+ 9,4 %**Évolution moyenne annuelle de la DGF
à périmètre constant : **+ 1,5 %**Hausse moyenne des taux de TPU
sur le mandat : **+ 0,9 %** par anRecours à l'endettement sur 7 ans :
1,5 milliard d'eurosEncours de dette en fin de mandat :
7,3 milliardsMontant des programmes issus du
Grenelle à financer par l'intercommunalité
(estimation) : **23** milliards d'euros**Edito**

Cette neuvième édition de *focus* coïncide avec le début d'un nouveau mandat pour les exécutifs locaux. Afin d'éclairer les arbitrages qui devront être opérés par les nouvelles équipes, *focus* revient sur l'évolution des grands équilibres financiers des communautés urbaines tout au long du mandat 2001 – 2007.

Le mandat écoulé, comme on le constatera à la lecture de ces quelques pages, consacre la montée en puissance des communautés urbaines comme acteurs de premier plan de l'aménagement de leur territoire. Celles-ci ont en effet consacré une enveloppe de 14 milliards d'euros à leurs dépenses d'équipement, contribuant par là même au dynamisme économique de leurs territoires.

Si, au terme du mandat, la situation financière des communautés urbaines demeure globalement saine, des signes inquiétants se font jour : stagnation des concours de l'État, « grippage » du levier fiscal, pression croissante sur leurs dépenses, notamment à travers la mise en œuvre de grands chantiers nationaux – Grenelle de l'environnement, Droit au logement opposable – pour lesquels l'État attend beaucoup des acteurs locaux, croissance très forte des frais financiers sous le double effet d'une hausse des taux sur les marchés et d'un recours croissant à l'endettement... sans oublier une pression toujours plus forte exercée par l'État, lui-même engagé

dans la Revue générale des politiques publiques, pour « encadrer » l'évolution des dépenses des collectivités locales.

Fortement incitées à « faire mieux avec moins », les communautés urbaines vont mettre à profit ce nouveau mandat pour avancer dans trois directions :

- améliorer leur performance, tant à travers la mobilisation de nouvelles ressources – l'instauration d'une commission intercommunale des impôts directs devrait pouvoir y contribuer – que la rationalisation de leurs dépenses (mutualisation des services, meilleure coordination de l'action publique, etc...);
- dépasser le cadre des institutions pour réfléchir au niveau du territoire, en y impliquant notamment ses acteurs économiques et associatifs – cette approche pouvant se matérialiser dans un nouveau pacte financier et fiscal liant communauté et communes dans une vision commune de l'avenir de leur territoire ;
- réinterroger les politiques publiques locales, notamment en ce qui concerne leur volet investissement, en y associant l'ensemble des parties prenantes du territoire et en renforçant la mesure des impacts économiques, sociaux et environnementaux des investissements.

Trois champs de réflexion, autant de chantiers majeurs auxquels les communautés urbaines entendent bien contribuer. ■

Un mandat placé sous le signe de la très forte montée en puissance des communautés urbaines

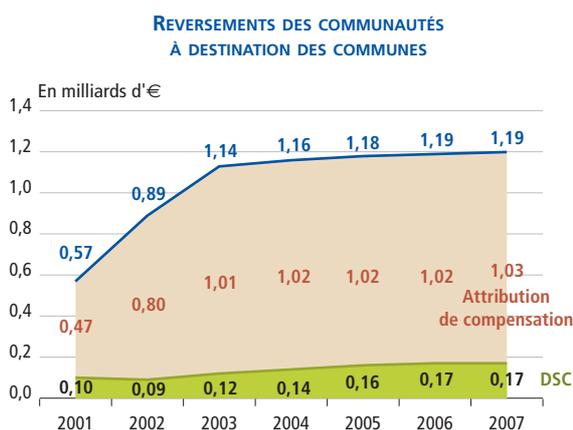
Au lendemain des élections municipales et du renouvellement des conseils communautaires qu'elles entraînent, *focus 9* dresse un bilan financier de l'activité des communautés urbaines durant la période 2001-2007. Sept années marquées par une nouvelle montée en puissance de ces intercommunalités. Les constats dressés ici sur les finances de l'ensemble des communautés urbaines masquent bien entendu des disparités importantes résultant des écarts de situation économique, démographique ou sociale et des choix politiques propres à chaque territoire.

L'IMPACT DE LA LOI DE 1999

Après la phase de création des neuf premières communautés urbaines au cours des années 60-70, puis la phase de transformation au milieu des années 90 qui concerna trois groupements, la loi « Chevènement » de 1999 se traduit par la création de deux nouvelles communautés urbaines (Marseille et Nantes). Ces créations interviennent début 2001, à la veille des élections.

Le mandat 2001 - 2007 se déroule donc à « effectif constant » de quatorze communautés urbaines. Ces structures regroupent un nombre de communes quasiment stable, 348 en 2001 contre 360 en 2008, et une population de 6,3 millions d'habitants qui représente 11 % de la population française.

Seule modification d'importance sur la période, le régime fiscal se transforme et la taxe professionnelle unique devient le principal mode de financement des communautés urbaines : à compter de 2003, onze des quatorze communautés ont fait de la taxe professionnelle leur principale ressource fiscale alors qu'elles n'étaient que deux en 2000.



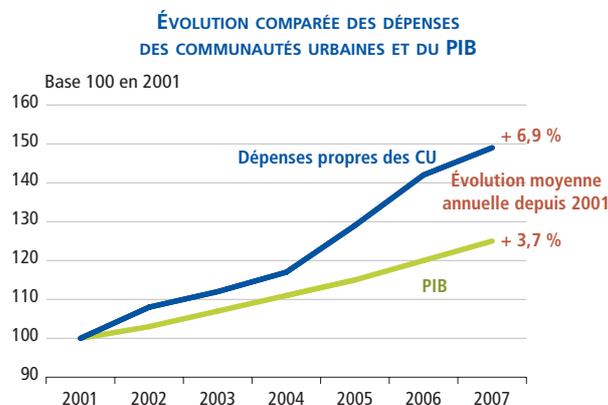
Principale conséquence de ces évolutions, la structure et le niveau de recettes fiscales se sont modifiés et, parallèlement, la politique de redistribution aux communes, quasiment inexistante en 2000, représente en 2007 1,2 milliard d'euros. Sur ce total, 86 % correspondent à l'attribution de compensation (1,03 milliard) qui ajuste les dépenses et recettes transférées et 14 % concernent la dotation de solidarité communautaire aux caractéristiques plus péréquatrices (DSC, 165 millions d'euros).

L'attribution de compensation a fortement augmenté en début de période avec le passage à la taxe professionnelle unique de nouvelles communautés. Elle passe de 474 millions en 2001 à un peu plus d'un milliard en 2003 puis stagne logiquement sur les années suivantes : ainsi en 2007 elle ne progresse que de 0,3 %. Cette stabilisation est le signe de la fin des ajustements lourds de compétences.

En matière de DSC, les tendances sont plus dynamiques dans de nombreuses communautés urbaines. Entre 2001 et 2007, les montants de DSC mis en répartition ont progressé de 8,8 % en moyenne par an. Seul l'exercice 2007 se distingue par une quasi-stabilité (-0,3 %) qui masque cependant de nettes disparités : deux communautés ont fortement diminué leur DSC pendant que sept autres l'ont fait progresser entre + 4 % et + 18 %, les autres communautés la maintenant à niveau équivalent à celui de 2006. La DSC représente dorénavant près de 14 % des reversements contre 11 % en 2003.

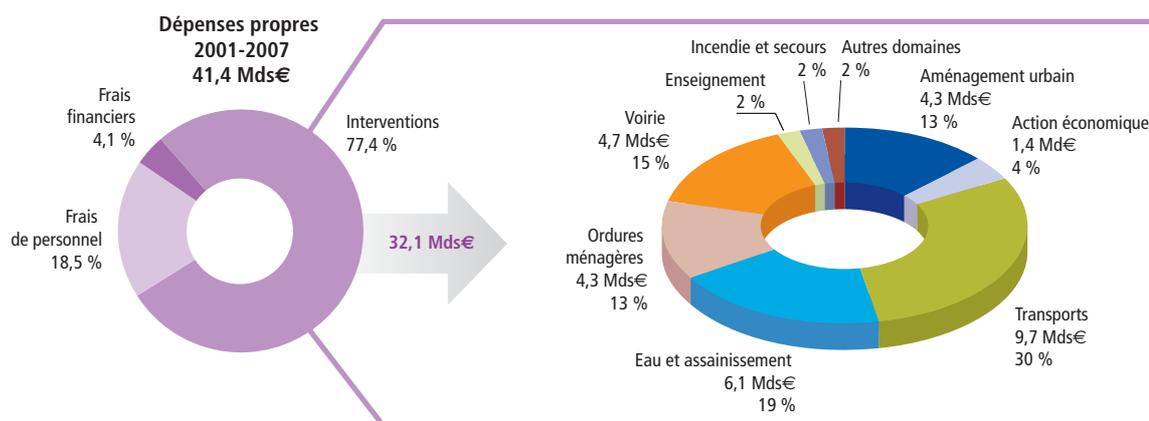
UN DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Abstraction faite des flux en direction des communes, mais y compris l'activité portée par les nombreux budgets annexes, les communautés urbaines ont vu leur budget « propre » augmenter en moyenne de 6,9 % par an sur les sept dernières années, passant de 4,8 milliards d'euros en 2001 à 7,2 milliards en 2007. Sur la même période, le PIB national progressait de 3,7 % en moyenne par an.



Ces volumes et cette dynamique sont le reflet de la montée en puissance des nouvelles structures mais aussi de l'importance prise par les communautés urbaines au cours des dernières années sur leur territoire, notamment en matière d'investissement.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROPRES CUMULÉES SUR LA PÉRIODE 2001-2007 (EN MILLIARDS D'EUROS ET %)



En tout, sur sept ans, les communautés urbaines auront assumé *7,3 milliards d'euros* de dépenses au titre des reversements aux communes et plus de *41 milliards* de charges propres dont 37 % au titre des investissements. Les frais de personnel représentent 18,5 % des charges propres : ce poste a progressé tout au long de la période pour atteindre 1,28 milliard d'euros en 2007.

Les frais financiers des communautés urbaines ont connu sur la période deux phases d'évolution distinctes. Jusqu'en 2005, ils ont très nettement diminué (- 6,7 % en moyenne par an) suivant en cela la tendance nationale liée à une phase de désendettement et à la baisse des taux de marché. En 2006 et 2007, la tendance s'inverse, les communautés urbaines s'endettent plus fortement et les taux d'intérêt remontent : les frais financiers progressent de nouveau et assez fortement : + 14 % en 2006 et + 23 % en 2007. Au final, le montant de ces charges s'élève à 286 millions d'euros en 2007 et affiche sur l'ensemble de la période une hausse moyenne de 1 % par an. Le taux apparent de l'encours, qui rapporte les frais financiers au stock de dette, reste en 2007 inférieur à son niveau de 2001 (4,3 % contre 4,6 %).

Sur l'ensemble de la période, les communautés urbaines ont dépensé près de *1,7 milliard d'euros* en frais financiers, soit 4,1 % des dépenses nettes des reversements et des remboursements de dette, un ratio très proche de l'observation faite pour l'année 2007 seule.

Hors frais de personnel et financiers, les communautés urbaines affichent un montant d'intervention, cumulé sur les sept années, de près de *32,1 milliards d'euros* soit 77 % des dépenses propres.

Ce volume se répartit sur l'ensemble des domaines de compétences, à commencer par celui des transports qui, avec un montant estimé à *9,7 milliards*, représente 30 % du total des dépenses. La prédominance de ce secteur est révélateur des efforts consentis par les communautés urbaines en matière de renouvellement, de création ou d'extension de réseaux de transport sur leur territoire, illustrés par le fort développement des lignes de tramway. Deuxième secteur d'intervention au cours de cette période, l'eau et l'assainissement représentent une dépense cumulée de *6,1 milliards d'euros*, soit un peu moins d'un cinquième de l'ensemble. Les communautés urbaines ont notamment consenti de gros efforts en

L'ACUF réservée sur le financement des programmes issus du « Grenelle »

ZOOM

Associée à huit comités opérationnels, l'ACUF n'a eu de cesse de questionner les représentants de l'Etat sur les engagements financiers du gouvernement et, plus largement, sur le mode de financement des mesures issues du Grenelle. Elle a exprimé, au début de l'année 2008, ces inquiétudes à Jean-Louis Borloo qui a rappelé l'engagement de l'Etat à hauteur de 4 milliards d'euros sur 10 ans en faveur du développement des transports collectifs en site propre (TCSP).

Or force est de constater que le projet de loi « Grenelle 1 » présenté le 30 avril 2008 se situe bien en deçà des ambitions affichées :

- les 4 milliards promis en faveur du développement des TCSP se sont transformés en 2,5 milliards,
- le programme d'aide à la rénovation énergétique des logements – qui représente une enveloppe globale de 12 milliards d'euros – initialement prévu à hauteur de 2,1 milliards d'euros, ne figure plus dans la loi. Ceci fait peser de fortes inquiétudes sur le financement de ce programme particulièrement coûteux pour lequel les collectivités locales sont fortement mises à contribution
- de manière générale, l'ACUF regrette qu'alors même que le rôle majeur des collectivités locales en matière de développement durable, au premier rang desquelles les intercommunalités, sort renforcé du Grenelle, la question de l'adéquation de leurs ressources par rapport aux dépenses envisagées n'ait pas été abordée. L'ACUF s'était notamment prononcée pour la création d'une fiscalité directe locale écologique permettant de concilier modernisation des ressources des collectivités locales et impératifs du développement durable.

matière de rénovation des réseaux de distribution d'eau potable et de récupération des eaux pluviales.

Viennent ensuite trois domaines d'intervention au poids budgétaire quasiment identique sur la période, autour de 14 % du total : la voirie (4,7 milliards d'euros), la collecte et le traitement des déchets ménagers (4,3 milliards) et l'aménagement urbain (4,3 milliards).

L'ensemble de ces cinq secteurs couvre 90 % des interventions des communautés urbaines lors du dernier mandat. Les déchets ménagers et l'aménagement urbain sont les secteurs les plus dynamiques sur la période : + 8 % par an pour le premier, + 13 % pour le second.

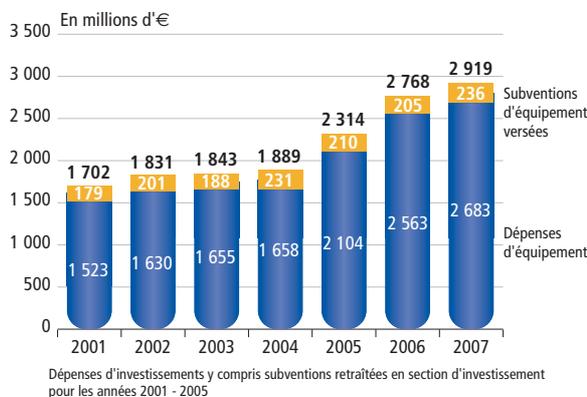
■ L'INVESTISSEMENT AU CŒUR DES AMBITIONS

La dynamique des dépenses totales résulte en grande partie de celle des investissements. En effet, après quatre années durant lesquelles les communautés urbaines ont maintenu leurs dépenses d'investissement hors remboursement de la dette à des niveaux déjà élevés compris entre 1,7 et 1,9 milliard d'euros, la fin de mandat s'illustre par l'arrivée à maturité de grands projets lancés en début de mandat et les années 2005, 2006 et 2007 se caractérisent par de fortes progressions, respectivement + 22 %, + 20 % et + 5,5 %.

Entre 2001 et 2007, les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette ont progressé en moyenne de près de 9,4 % par an pour atteindre 2,9 milliards d'euros en 2007, soit 1,2 milliard de plus qu'en début de mandat.

Au sein de ces dépenses d'investissement, les subventions versées représentent en moyenne un poids de 10 %. Sur l'ensemble du mandat, la participation indirecte des communautés urbaines à l'équipement public local s'élève à près de 1,5 milliard d'euros.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
HORS REMBOURSEMENT DE DETTE



Près de 14 milliards d'euros ont été consacrés par les communautés urbaines à leurs dépenses d'équipement entre 2001 et 2007 : achats de biens mobiliers et immobiliers, travaux sur les bâtiments et les réseaux... générant une activité économique d'importance sur leur territoire.

Une modification de la structure des ressources chargée d'interrogations

Les communautés urbaines assument l'ensemble de leurs compétences en s'appuyant principalement sur trois types de recettes : les recettes fiscales (et notamment la taxe professionnelle), les dotations de l'État et l'emprunt. Sur le dernier mandat, fiscalité et dotations ont connu de profondes modifications aux enjeux souvent importants.

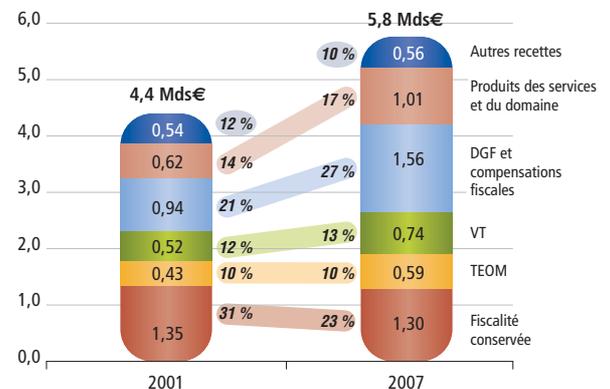
■ UNE STRUCTURE DE RECETTES MODIFIÉE

Sur la période 2001-2007, les recettes totales hors versements aux communes et hors emprunts ont progressé de près de 4,6 % par an pour atteindre 6,6 milliards d'euros en 2007.

En moyenne sur la période, dotations et subventions d'investissement représentent 10 % des ressources : ainsi, en 2007, elles atteignent un volume de plus de 800 millions d'euros.

Les autres recettes (5,8 milliards en 2007) concernent la section de fonctionnement. Leur structure a connu durant la période de profondes évolutions.

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES
DES REVERSEMENTS EN 2001 ET 2007 (EN Mds€ ET %)



Ainsi, le poids de la fiscalité directe conservée (produit des contributions net des versements aux communes) est passé de 31 % des recettes de fonctionnement à moins d'un quart (23 %). Les autres recettes fiscales, principalement la TEOM et le VT, représentent un poids relativement stable au cours des années, proche du quart des recettes de fonctionnement.

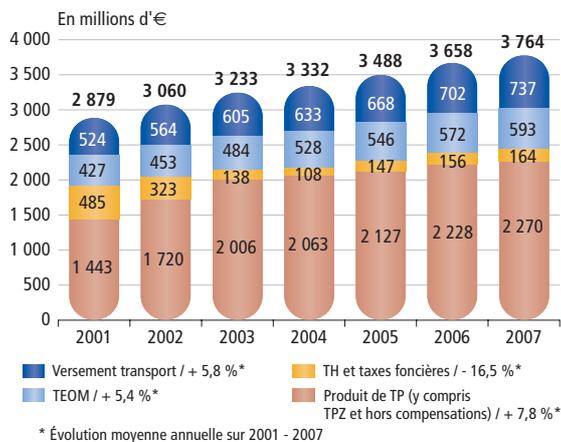
Dans le même temps, les dotations et compensations fiscales sont passées de 21 % des recettes à 27 %, illustrant principalement l'impact de la réforme de la taxe professionnelle qui a supprimé progressivement la part « salaires » des bases de taxe professionnelle (TP) et remplacé le produit équivalent par des compensations fiscales intégrées à la DGF en 2004.

Les produits des services et du domaine, comprenant notamment les redevances perçues, atteignent en 2007 1,0 milliard d'euros et représentent dorénavant 17 % des recettes (14 % en 2001).

DES RECETTES FISCALES EN PLEINE MUTATION

Au total et avant reversements aux communes, les principales recettes fiscales représentent un volume de 3,8 milliards d'euros en 2007. Elles ont été dynamiques sur les sept dernières années en progressant en moyenne de 4,6 % par an.

ÉVOLUTION ET DÉCOMPOSITION DU PRODUIT FISCAL



TEOM et VT, un dynamisme indispensable à l'exercice des compétences

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a progressé en moyenne de 5,4 % par an entre 2001 et 2007, hors impact de l'instauration de cette taxe sur le territoire de Brest Métropole en 2004. Cette dynamique permet aux communautés urbaines de bénéficier en fin de période d'un produit de 593 millions d'euros (427 millions en 2001) contribuant au financement d'un secteur où les dépenses sont très évolutives.

Seconde recette fiscale dédiée, le produit du Versement Transport (VT) suit également une progression importante puisqu'il évolue en moyenne chaque année de 5,8 % pour atteindre 737 millions d'euros en 2007, soit près de 200 millions de plus qu'en 2001. Là encore, cette ressource participe à l'équilibre d'une compétence, le transport urbain, structurante et onéreuse. Sur la période 2001-2007, le VT couvre moins de la moitié des charges engagées sur le secteur des transports.

La taxe professionnelle, un levier fiscal qui s'est grippé au fil des années

En 2007, sur 3,8 milliards de recettes fiscales, 60 % sont liés à la taxe professionnelle. Cette taxe a connu au cours des années récentes de profondes modifications législatives amputant les communautés d'une partie substantielle

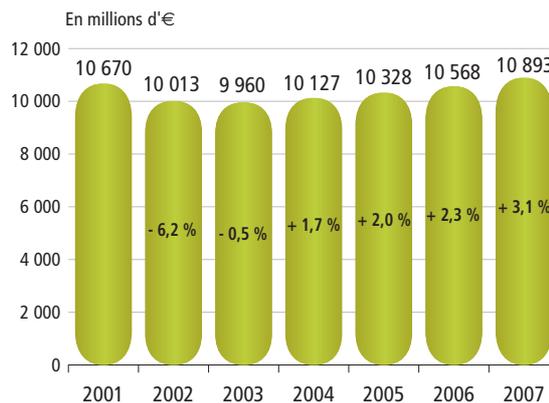
de leur pouvoir fiscal. Ainsi, les années 1999-2003 sont marquées par l'impact de la suppression de la part « salaires » des bases.

L'année 2003 est également celle de la réintégration des bases France Télécom dans les bases TP de droit commun. Or cette mesure a un impact particulièrement fort dans les communautés urbaines puisque ces nouvelles bases représentent 6 % du total, pour une moyenne nationale de 3,5 %. Elle aura par la suite un effet négatif compte tenu des dispositions prises par France Telecom, notamment en matière d'optimisation fiscale, qui aboutiront à des baisses sensibles des bases concernées.

En outre, entre 2002 et 2005, la fraction « recettes » est réduite.

L'ensemble de ces mesures perturbe l'évolution des bases imposables avec des baisses en 2002 et 2003. La période se termine en revanche plus favorablement avec une progression de 3,1 % en 2007 qui, sans être particulièrement forte, se révèle plus marquée que la moyenne nationale (+ 2,7 %)

ÉVOLUTION DES BASES DE TP



En 2007, la mise en place du nouveau plafonnement à la valeur ajoutée pour les entreprises entraîne dans un premier temps une diminution du produit perçu à hauteur de la participation des communautés au financement du dégrèvement accordé et, dans un second temps, une perte de pouvoir fiscal puisqu'une partie des entreprises sera dorénavant imposée sans prise en compte des hausses de taux décidées par les collectivités.

L'entrée en vigueur de cette réforme en 2007 entraîne une réduction de moitié de la croissance du produit final de taxe professionnelle : + 1,9 % au lieu de + 3,5 %. L'impact est en fait concentré sur un nombre limité de communautés urbaines et est notamment fonction des hausses de taux décidées antérieurement. Il est inexistant ou faible pour certaines mais s'avère particulièrement marqué pour d'autres, Marseille principalement.

Dans ce contexte et en moyenne, les communautés urbaines ont fait preuve sur ce dernier mandat de modération dans leurs hausses de la pression fiscale. La progression des taux de TPU est ainsi limitée en moyenne à + 0,9 % par an.

TPU (y compris mixte)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de CU à TPU	7	10	11	11	11	11	11
Taux de TPU	21,49 %	21,07 %	20,87 %	21,09 %	21,31 %	21,82 %	21,91 %
Effet taux	-	- 0,02 %	+ 0,20 %	+ 1,09 %	+ 0,90 %	+ 2,40 %	+ 0,60 %

Sur la période, le produit total de taxe professionnelle des communautés urbaines progresse sensiblement mais principalement en raison du passage à la TPU de deux communautés. Il augmente en moyenne de 7,9 % par an entre 2001 et 2007 pour s'élever à 2,3 milliards d'euros. Il représente dorénavant 93 % des contributions directes, les taxes foncières et la taxe d'habitation s'élevant à 164 millions d'euros en 2007 (485 millions en 2001).

LES CONCOURS DE L'ÉTAT : UNE STABILITÉ SUR LONGUE PÉRIODE

Après la fiscalité, les dotations et subventions versées par l'État forment la seconde recette des communautés urbaines : 1,9 milliard en 2007.

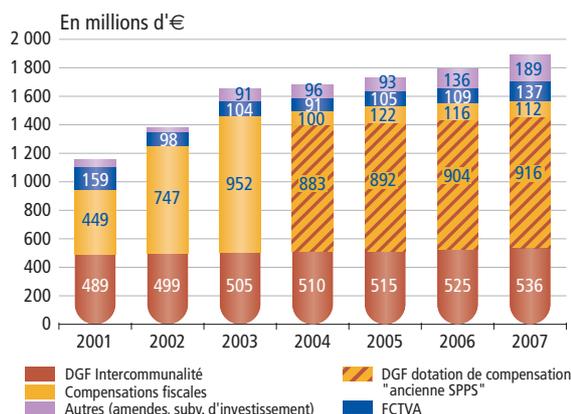
Au sein de ces recettes, la DGF représente dorénavant la plus grande part, 1,45 milliard soit 77 % du total.

Cette DGF se divise elle-même en deux parts :

- la dotation d'intercommunalité, 536 millions en 2007. Compte tenu des règles d'indexation spécifiques pour les communautés urbaines, cette dotation ne progresse que très faiblement sur la période, + 1,5 % par an en moyenne avec des évolutions annuelles comprises entre + 1 % et + 2 % en fonction des années.
- la dotation de compensation, 916 millions en 2007. Datant de 2004, cette composante est principalement le fruit de la réintégration au sein de la DGF des anciennes compensations part « salaires ». Sa progression est également limitée : + 1 % en 2005, + 1,4 % en 2006 et +1,3% en 2007.

La DGF totale des communautés urbaines a, en raison de l'intégration de compensations, triplé sur le mandat 2001-2007 mais elle ne progresse en fait à périmètre constant que de 1,5 % par an sur la période.

LES RECETTES EN PROVENANCE DE L'ÉTAT SUR LE MANDAT 2001-2007



Depuis la réforme de la DGF en 2004, les compensations fiscales représentent une part relativement faible des recettes en provenance de l'État : moins de 6 % en 2007.

ZOOM

Du pacte de croissance et de solidarité au pacte de stabilité...et après ?

Le projet de Loi de finances pour 2008 a marqué une étape importante dans les relations financières État collectivités locales : le « contrat de stabilité » se substitue désormais au « contrat de croissance ». Encore une fois les intercommunalités, et en particulier les communautés urbaines, sont les premières touchées par ces mesures.

42 % des ressources des communes et de leurs groupements dépendent exclusivement de décisions de l'État qui modifie par ailleurs constamment les caractéristiques de la fiscalité locale. Leur autonomie financière et fiscale s'en trouve diminuée d'autant.

La Loi de finances 2008 met en place dans l'enveloppe normée de nouvelles variables d'ajustement condamnées à diminuer au cours des années à venir à un rythme plus ou moins soutenu lié notamment à l'introduction envisagée dans l'enveloppe de nouvelles dotations, souvent dynamiques, comme le FCTVA.

Face à ces menaces, l'ACUF milite pour qu'une véritable réforme de la fiscalité locale soit enfin engagée autour de certaines idées essentielles :

- une nécessaire réforme de la taxe professionnelle afin de restaurer l'autonomie fiscale des communautés urbaines. Les pistes explorées à l'époque par la Commission Fouquet pourraient utilement être remises en débat ;
- une diversification et une modernisation des ressources, par exemple à travers la mise en place d'une fiscalité écologique ;
- une plus grande liberté dans les choix fiscaux des agglomérations pour mettre en adéquation le produit fiscal avec les ressources et les compétences du territoire : ainsi, la répartition entre les impôts ménages et les impôts entreprises pourrait faire l'objet d'un « pacte fiscal local » ;
- un alignement, au minimum, de l'évolution des dotations de l'État sur l'inflation afin de préserver le « pouvoir d'achat » des communautés urbaines ;
- une consultation systématique des communautés urbaines pour toute mesure ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses.

Cette proportion diminue par ailleurs compte tenu de l'utilisation par l'État d'une partie de ces compensations comme variable d'ajustement de l'enveloppe des dotations : le montant des compensations fiscales perçues diminue sur les deux derniers exercices de 5,2 % puis de 3,6 % pour atteindre 112 millions en 2007.

En investissement, la participation de l'État reste faible. Une partie, le FCTVA, dépend des investissements des années antérieures et peut donc évoluer assez fortement d'une année à l'autre, à la baisse comme à la hausse : elle fluctue sur la période 2001-2007 entre 90 et 160 millions d'euros. Le FCTVA affiche en 2007 une dynamique très forte (+ 26 %) liée à celle des équipements réalisés en 2005 et termine le mandat à un peu moins de 140 millions d'euros.

L'autre partie est constituée du produit des amendes et subventions diverses : 189 millions d'euros en 2007, soit un montant important au vu des années précédentes mais un poids dans les recettes en provenance de l'État qui reste secondaire.

UN MANDAT QUI DÉBUTE PAR UN DÉSENDETTEMENT ET SE TERMINE PAR UN RECOURS À L'ENDETTEMENT

Troisième composante des recettes des communautés urbaines, le recours au financement externe a connu plusieurs phases distinctes au cours du mandat.

De 2001 à 2003, les communautés urbaines, sans affaiblir leur volume d'interventions, remboursent plus qu'elles n'empruntent et se désendettent donc, assez fortement sur les deux premiers exercices (- 200 millions d'euros par an) puis de manière plus modérée en 2003 (- 80 millions). L'encours de dette des communautés urbaines passe alors de 5,9 milliards au 01/01/2001 à 5,4 milliards à la fin de l'année 2003.

En 2004, la tendance s'inverse avec un léger recours à l'endettement (+ 37 millions d'euros).

Lors des exercices suivants, la forte dynamique de l'investissement entraîne un besoin de financement externe plus important, le recours à l'endettement est plus marqué et s'élève à 600 millions d'euros en 2005 puis à près de 680 millions en 2006 et 2007. Ainsi, les communautés urbaines empruntent en 2007 1,8 milliard d'euros et remboursent 1,1 milliard.

En cumulé sur la période, le recours à l'endettement se monte à 1,5 milliard d'euros.

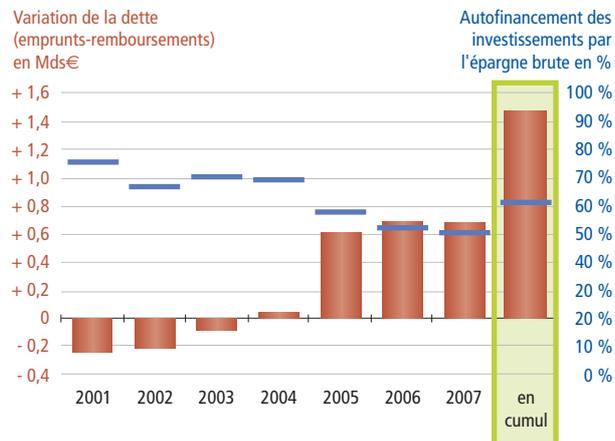
Au 31 décembre 2007, l'encours de dette des communautés urbaines atteint 7,3 milliards d'euros, progressant en moyenne sur le mandat de 3,1 % par an.

Pour les communautés urbaines, l'autofinancement des équipements bruts par l'épargne brute est en moyenne sur la période de plus de 61 %.

De 75 % en début de mandat, le poids de l'autofinancement pour les communautés urbaines s'établit à 50 % en

fin de période. Cette baisse, logique au regard des efforts d'investissement consentis en fin de mandat, explique le recours plus important à l'endettement.

VARIATION DE LA DETTE ANNUELLE ET AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



ZOOM

Stratégie financière du nouveau mandat, quelques pistes à explorer

C'est avéré, le mandat 2008 – 2014 débute sous le signe d'une tension croissante des budgets locaux : aussi, à l'heure où le « faire mieux avec moins » devient une réalité concrète, une des pistes à approfondir pour bâtir une stratégie financière tient assurément dans le renforcement des solidarités et complémentarités financières – dans les deux sens bien entendu – entre les communautés et leurs communes membres, et ce au service d'une vision partagée de l'avenir du territoire. Ceci nécessite, au travers d'un nouveau pacte financier et fiscal, de refonder entièrement les relations financières au sein du « bloc » communautés – communes : au travail nécessaire à l'intérieur de chacune des institutions doit se superposer désormais une approche territoriale.

Parmi les questions à aborder au sein de ces nouveaux pactes :

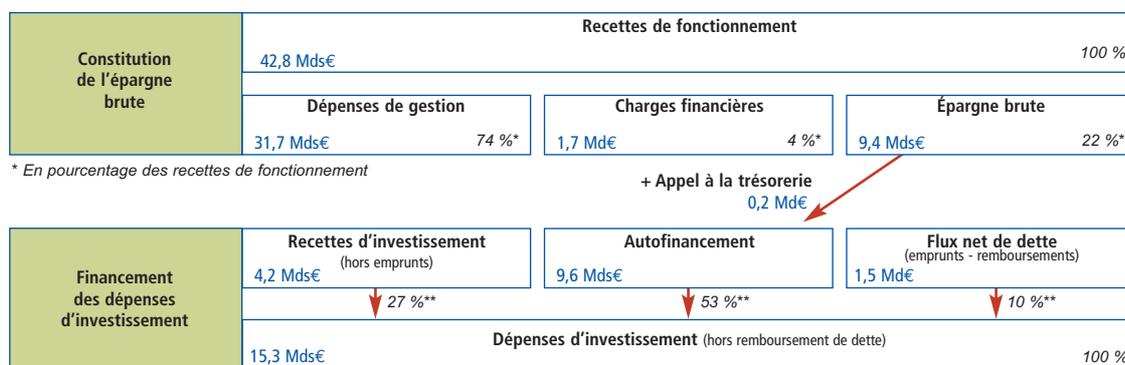
- les choix à opérer en matière d'investissement. Le contexte financier contraint, l'évolution de la demande sociale et les nécessités du développement durable conduisent à réinterroger les politiques publiques locales, notamment sur leur volet investissement ;
- la recherche de la meilleure allocation des moyens, à travers notamment les groupements d'achats, d'emprunts, la mutualisation des services et matériels et le développement des partenariats public-privé ;
- l'optimisation de la ressource fiscale, grâce notamment à la mise en place des commissions intercommunales des impôts directs, et la question de la péréquation financière.

Compte simplifié et schéma de financement (consolidation des budgets principaux et annexes)

En millions d'euros	2001	2005	2006	2007	Évolution 07/06	Évolution moyenne 07/01
Recettes de fonctionnement ❶	4 982	6 450	6 730	6 948	+ 3,2 %	+ 5,7 %
<i>nettes de reversements aux communes</i>	4 409	5 273	5 543	5 757	+ 3,9 %	+ 4,5 %
Dépenses de gestion ❷	3 428	4 906	5 060	5 191	+ 2,6 %	+ 7,2 %
<i>nettes de reversements aux communes</i>	2 854	3 729	3 872	4 000	+ 3,3 %	+ 5,8 %
Reversements aux communes (AC + DSC)	573	1 177	1 187	1 191	+ 0,3 %	n.s.
Épargne de gestion ❸ = ❶-❷	1 554	1 544	1 671	1 757	+ 5,2 %	+ 2,1 %
Charges financières ❹	269	204	233	286	+ 22,9 %	+ 1,0 %
Épargne brute (CAF) ❺ = ❸-❹	1 285	1 340	1 438	1 471	+ 2,3 %	+ 2,3 %
Recettes directes d'investissement	638	544	619	837	+ 35,2 %	+ 4,6 %
Flux net de dette (emprunts - remboursements)	- 232	604	677	679	+ 0,3 %	-
Dépenses d'investissement hors dette	1 702	2 314	2 768	2 919	+ 5,5 %	+ 9,4 %
Résultat de l'exercice	- 12	173	- 34	68	-	-

Nb : les dépenses d'investissement comprennent dorénavant les subventions d'investissement. Ce retraitement lié aux maquettes M14 a été effectué rétroactivement.

SCHÉMA DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA PÉRIODE 2001 - 2007 (BUDGETS PRINCIPAUX ET ANNEXES CONSOLIDÉS EN MILLIARDS D'EUROS)



En consolidant les comptes des communautés urbaines sur les sept années du dernier mandat on peut dresser les constats suivants :

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 42,8 milliards d'euros. Les dépenses de gestion pèsent pour 31,7 milliards, soit l'équivalent de 74 % des recettes. Les frais financiers représentent 1,7 milliard et 4 % des recettes.
- Sur la période, un peu plus d'un cinquième des recettes est affecté à l'autofinancement de l'investissement à travers l'épargne brute (9,4 milliards d'euros). L'autofinancement est complété par un volume cumulé de recettes d'investissement hors emprunt de 4,2 milliards.
- Compte tenu de l'importance des investissements hors remboursement de dette réalisés sur le mandat (15,3 milliards d'euros), les communautés urbaines ont recours à l'endettement à hauteur de 1,5 milliard d'euros en sept années (10 % des investissements). Cela correspond à une progression moyenne de 3,1 % par an de l'encours de dette (7,3 milliards d'euros en 2007).



Imprimé sur papier recyclé

focus • Réalisé par l'Association des Communautés urbaines de France et Dexia Crédit Local
 Directeur de la publication : Olivier Landel et Direction des études Dexia Crédit Local
 Conception graphique et réalisation : Philippe Soilly

Association des Communautés urbaines de France
 2, rue de Villersexel • 75007 Paris • Tél. : 01 42 22 19 19
 E-mail : focus@communautes-urbaines.com

Dexia Crédit Local
 Contact presse : Caroline Coquet
 Tél. : 01 58 58 77 81

**COMMUNAUTÉS
URBAINES
DE FRANCE**

DEXIA